



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

CG/pk

Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2010
2. 6153 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2009
- Rapporteur: M. Félix Braz
- Présentation du projet de loi par Monsieur le ministre des Finances
3. Rapport spécial de la Cour des comptes concernant le projet eGo
- Rapporteur: M. Lucien Thiel
- Adoption d'un projet de motion
4. Divers

*

Présents: Mme Anne Brasseur, M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Eugène Berger en remplacement de M. Fernand Etgen M. Gast Gibéryen, M. Ben Fayot en remplacement de M. Lucien Lux, Mme Lydia Mutsch, M. Lucien Thiel

M. Luc Frieden, Ministre des Finances
M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances
Mme Caroline Guezennec, de l'administration parlementaire

Excusés: M. Fernand Etgen, M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, M. Robert Weber, M. Michel Wolter

*

Présidence: Mme Anne Brasseur, Président de la Commission

*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 12 juillet 2010**

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. 6153 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2009

Madame le Président constate que le projet de loi sous rubrique a été déposé le 1^{er} juillet 2010, alors que la *loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat* stipule que : « Pour le 31 mai au plus tard le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice précédent est déposé à la Chambre des Députés et transmis à la Cour des comptes. ».

Elle rappelle encore que fin 2009, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a évacué simultanément les projets de loi portant règlement des comptes généraux 2005, 2006, 2007 et 2008 pour rattraper le retard accumulé au cours des dernières années. Elle avait à ce moment-là demandé au Conseil d'Etat qu'il rende à l'avenir son avis sur les projets de loi portant règlement du compte général dans un délai tel que l'intention initiale du législateur, à savoir l'évacuation du projet de loi portant règlement du compte général au cours de l'exercice suivant immédiatement celui sur lequel il porte, puisse être respectée. La Commission décide de rappeler le contenu de son courrier au Conseil d'Etat et de lui demander d'aviser le projet de loi 6153 dans les meilleurs délais.

Monsieur le ministre des Finances explique que le compte général 2009 a été soumis au Conseil de gouvernement le 18 juin 2010 et que l'ensemble des chiffres nécessaires ne sont pas toujours disponibles en temps voulu. Il s'engage néanmoins à ce que le délai en question sera respecté à l'avenir.

Il indique ensuite que, bizarrement, l'affectation des plus-values des comptes généraux précédents qui aurait dû figurer dans la loi budgétaire de l'exercice 2010 n'y a finalement pas été reproduite. C'est pour cette raison que le projet de loi 6153 comporte un article inhabituel (article 2) reprenant cette affectation.

Avant de procéder à la présentation du compte général 2009, Monsieur le ministre rappelle les faits suivants :

- Les dépenses relatives aux établissements publics et aux fonds d'investissement ne sont pas prises en compte dans le compte général 2009.
- Les répercussions de la crise économique ont été les pires en 2009 et se soldent par un recul du PIB de 4,1% en 2009.
- Cette régression a entraîné un déficit aussi bien au niveau du budget classique que de celui dit de Maastricht.

En ce qui concerne les dépenses, Monsieur le ministre indique que :

- Le niveau des dépenses totales (budget dit de Maastricht - voir le tableau repris en annexe) réalisées en 2009 a bien été maîtrisé puisqu'il est même légèrement en deçà du niveau prévu initialement (-0,4%).
- Le niveau des dépenses du budget classique a augmenté de 4,5% en raison de dotations extraordinaires dont celles destinées au Fonds pour l'emploi (107 mio d'euros), au Fonds national de solidarité (27 mio d'euros) ou au sauvetage de certaines banques (100 mio d'euros).

En ce qui concerne les recettes, Monsieur le ministre annonce que leur niveau a diminué de 4,5 % dans le budget classique et de 3,2% dans le budget dit de Maastricht.

Le déficit de l'administration centrale s'élève à environ 1 milliard d'euros (soit 2,7% du PIB) en 2009.

Discussion :

- Monsieur le rapporteur rappelle que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire avait, dans son rapport portant sur le compte général 2008, demandé au gouvernement, « en attendant une réforme budgétaire et sa réalisation pratique, que les données soumises à l'examen de la Cour des comptes dans le cadre de l'élaboration de son rapport général portant sur un compte général de l'Etat soient à l'avenir accompagnées d'explications permettant une véritable analyse de fond » et souhaite savoir s'il a été procédé ainsi pour les chiffres de l'exercice 2009.

Monsieur le ministre des Finances explique que, pour des raisons d'effectifs limités, il est difficile à l'IGF et à la Trésorerie de fournir une analyse de fond sans connaître les souhaits précis de la Cour des comptes. Il rappelle à cet égard que cette dernière a accès à l'ensemble des données relatives à l'exécution du budget de l'Etat. M. Jeannot Waringo indique, d'une part, que les explications accompagnant les dépassements de crédits sont désormais plus détaillées et, d'autre part, qu'aussi bien l'IGF que la Trésorerie auraient fait de leur mieux pour répondre à une demande d'explication supplémentaire de la Cour des comptes qui n'a pas précisé ses besoins en matière d'analyse de données.

Monsieur le ministre des Finances propose de rencontrer les responsables de la Cour des comptes (éventuellement en présence de Monsieur le rapporteur) afin de préciser ce point.

- Monsieur le rapporteur annonce qu'il souhaite intégrer dans son rapport les données relatives à l'évolution des recettes publiques des derniers mois.
- Monsieur le rapporteur demande à Monsieur le ministre de lui fournir des chiffres (engagements prévus, engagements réalisés en 2009) en relation avec l'exécution des lois du 29 mai 2009 instituant un régime temporaire d'aide au redressement économique et instituant un régime temporaire de garantie en vue du redressement économique, qui ont modifié le budget de l'exercice 2009 en cours de route.

Monsieur le ministre des Finances indique que peu d'entreprises ont fait appel à une garantie d'Etat offerte par le biais de la loi du 29 mai 2009 et s'engage à demander au ministre de l'Economie de fournir à la Commission des chiffres à ce propos. N'ayant pas connaissance de cas où une garantie ait été tirée, il considère que l'impact de cette loi sur le compte général 2009 est minime.

- En réponse à une question d'un membre de la Commission, M. Jeannot Waringo indique que les chiffres figurant dans la note du 16 mars 2010 au sujet du compte de l'exercice 2009 ne constituent pas des chiffres définitifs étant donné que la clôture des comptes se fait à la fin du mois de mars seulement. Ces chiffres constituent dès lors des chiffres provisoires qui ont par ailleurs été préparés avant le 16 mars et ce pour alimenter les discussions de la tripartite. Les chiffres notifiés à la commission européenne, début avril 2010, sont en revanche des chiffres quasiment définitifs qui ont de plus été retraités conformément à la classification dite « de Maastricht ».
- Il est précisé que le déficit de l'administration publique est de -0,7% (240 mio d'euros) en 2009. Ce déficit atteindra probablement les -2,7% en 2010.
- En ce qui concerne les chiffres relatifs aux finances des administrations locales, M. Jeannot Waringo explique qu'il est toujours très difficile de pouvoir disposer de données fiables à leur sujet. Il précise toutefois que le ministère de l'Intérieur vient de finaliser, avec l'appui de l'IGF et de consultants externes, un plan comptable uniforme comportant un modèle de plan pluriannuel et que la formation du personnel des administrations

locales commence à l'automne 2010. Il est convaincu que les chiffres provenant de ces administrations gagneront en fiabilité à partir de l'année prochaine.

- Le déficit de l'Etat pour l'année 2009 est financé à partir des réserves de la Trésorerie de l'Etat.
- Il est encore difficile de quantifier avec exactitude l'impact du recul de 4,1% du PIB en 2009 sur les recettes de l'impôt sur les sociétés. Pour l'instant, les banques n'ont pas demandé de réduction de leurs avances et il semblerait que les recettes de l'impôt sur le revenu des collectivités (IRC) restent stables pour l'année 2009. La CSSF publie les provisions réalisées par les sociétés du secteur financier en prévision des impôts à payer. Ces chiffres peuvent servir d'indicateurs de l'évolution de la situation de ces sociétés.
- Il est fait référence à certaines remarques formulées par la Chambre de Commerce dans son avis et notamment à celle relative à la dénomination des fonds spéciaux de l'Etat dont une partie poursuit des objectifs de financements courants et une autre des objectifs d'investissements stratégiques à long terme.

3. Rapport spécial de la Cour des comptes concernant le projet eGo **- Rapporteur: M. Lucien Thiel** **- Adoption d'un projet de motion**

Le rapporteur du rapport spécial de la Cour des comptes concernant le projet eGo rappelle le contexte dans lequel le texte de la motion a été conçu ainsi que son contenu.

La Commission décide que la motion sera déposée au nom de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire au cours de l'une des premières séances publiques de la séance ordinaire 2010-2011. Le rapporteur est chargé d'attirer l'attention sur le contenu du rapport de la Commission lors de la présentation de la motion.

Conformément à la procédure des rapports spéciaux, le rapport de la Commission sera transmis au Premier Ministre avec demande de tenir la Chambre des Députés au courant des suites que le ministère concerné entend réserver aux observations et recommandations de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire.

4. Divers

- Suite aux discussions ayant récemment eu lieu au sein de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle au sujet du suivi de l'exécution de la *loi du 21 décembre 2007 portant réglementation du financement des partis politiques*, les membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire se déclarent prêts à assurer ce suivi à l'avenir tout en s'accordant sur le fait que l'adaptation du texte de la loi ne relève pas de leur domaine de compétence. Ils décident d'en informer le Président de la Chambre des Députés.
- La réunion consacrée à la présentation par la Cour des comptes de son rapport général portant sur le *projet de loi 6153 portant règlement du compte général de l'exercice 2009* qui aurait dû avoir lieu le 25 octobre 2010 est avancée au 22 octobre 2010 à 13:30 heures (note de la secrétaire : cette date a été confirmée par la Cour des comptes).
- La prochaine réunion de la Commission aura lieu le 11 octobre 2010 à 14:30 heures et sera consacrée à la présentation du bilan financier des grands chantiers de

l'Administration des Bâtiments publics et de l'Administration des Ponts et Chaussées par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- Le 15 novembre 2010 (14:30 heures), M. Henri Grethen présentera aux membres de la Commission le rapport annuel relatif à l'exercice 2009 de la Cour des comptes européenne.

Luxembourg, le 6 octobre 2010

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Anne Brasseur

Annexe :

Les prévisions macro-économiques et financières de l'administration centrale pour 2009

Les prévisions macro-économiques et financières de l'administration centrale pour 2009

	2009				
	Budget	Prévisions au 16.03.10	Compte	Variation Compte/Budget	
				absolue	en %
Dépenses totales	11 522,5	11 499,2	11 478,0	-44,5	-0,4%
1. Consommation Intermédiaire	862,2	835,1	867,8	+5,7	+0,7%
2. Formation de capital	976,8	768,6	735,3	-241,5	-24,7%
3. Rémunération des salariés	2 228,2	2 214,1	2 257,4	+29,2	+1,3%
4. Subventions	560,5	586,4	579,7	+19,2	+3,4%
5. Revenus de la propriété	91,3	186,4	130,9	+39,6	+43,4%
6. Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	838,9	972,9	978,7	+139,8	+16,7%
7. Prestations sociales en nature	61,2	83,0	81,1	+19,9	+32,5%
8. Autres transferts courants	5 127,3	5 122,0	5 161,4	+34,0	+0,7%
9. Transferts en capital	797,9	742,5	674,1	-123,7	-15,5%
10. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers	-21,8	-11,7	11,6	+33,3	-153,1%
Recettes totales	10 818,4	10 404,0	10 476,1	-342,2	-3,2%
11. Impôts sur la production	5 120,2	4 396,0	4 417,0	-703,2	-13,7%
12. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	4 492,8	4 681,3	4 699,4	+206,6	+4,6%
13. Autres recettes	1 205,3	1 326,7	1 359,7	+154,4	+12,8%
Capacité/besoin de financement					
- En millions	-704,1	-1 095,2	-1 001,9	-297,8	-
- En % du PIB	-1,8%	-2,9%	-2,7%	-	-

Note: les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros